



NOM et prénom : FAUFRA Aline

AGREMENT en matière : Civile et commerciale (par Avocats.be)

Date de prestation de serment : 21.09.2005

Lieu d'exercice de la médiation :

- Grand'Route, 35 à 4610 BEYNE-HEUSAY (parking accessible, arrêt de bus « 10 » et « 138 » à 20m du bureau)

Ou

- Tout autre lieu nécessaire à la bonne réalisation de la médiation (En Belgique ou à l'étranger)

Contact par :

- Téléphone : 04/361.26.99
- E-mail : a.faufra@safelegal.be

Site internet : www.safelegal.be

Honoraires : En fonction du tarif appliqué par les Tribunaux. A défaut, 125€/ h (HTVA).

Informations complémentaires diverses :

- Origine de votre intérêt pour la médiation ?

Avocate depuis de nombreuses années, j'ai toujours eu à cœur de trouver une solution (la meilleure possible) pour satisfaire mes clients.

Malheureusement, les solutions classiques (comme les Tribunaux, par exemple) aboutissent souvent à une solution imparfaite (perdant-gagnant ; même le gagnant a parfois le sentiment d'avoir quand même perdu ; longueur de la procédure,...).

J'étais donc en recherche d'alternatives permettant de satisfaire au mieux mes clients.

J'ai commencé par la négociation classique.

Puis, je me suis formée en droit collaboratif (autre méthode de résolution des litiges avec uniquement les parties et leurs avocats respectifs). Comme la médiation, le droit collaboratif permet aux parties, avec l'aide de leur avocat, de dégager une solution pérenne et mutuellement acceptable.

La voie était donc toute tracée pour que j'entame la formation en médiation de base.

J'ai poursuivi avec la formation complémentaire en médiation civile et commerciale (mes matières de prédilection).

En parallèle, je me suis également formée pour pouvoir enseigner le droit collaboratif et former mes confrères/consoeurs à cette méthode.

- Quelles qualités pensez-vous mettre en œuvre dans l'exercice de vos activités ?

- ✓ Ecoute : j'ai une grande capacité d'écoute, ce qui me paraît être essentiel dans la mission du médiateur qui recueille les confessions des parties
- ✓ Adaptabilité : chaque dossier, chaque partie qui se présente est différent(e). Il faut sans cesse s'adapter également aux aléas de la vie de chacun et aux éventuels rebondissements qui surviennent en médiation
- ✓ Empathie : comprendre les parties (quelque soit leur façon de s'exprimer) est un élément clef de la médiation
- ✓ Accueil : je veille toujours à ce que les parties soient bien accueillies (accueil chaleureux, locaux adaptés, nourriture/boissons à disposition, connexion wi-fi sécurisée, parking,...)
- ✓ Organisation/ outils informatiques : le médiateur doit veiller au bon déroulement du processus de médiation et une organisation optimale aide grandement. J'aime également être à la pointe des outils informatiques, ce qui peut également faciliter le bon déroulement du dossier.
- ✓ Résistance au stress : mon métier d'avocat m'a habituée à gérer beaucoup de choses en peu de temps avec un stress régulier, ce qui facilite l'accueil des dossiers complexes et tendus entre les parties
- ✓ Formation permanente : Je n'ai de cesse de me former afin de rester à jour dans mes connaissances et de les renforcer

- Ce qui vous définit comme médiateur ?

Outre les qualités que tout médiateur doit respecter (confidentialité, impartialité, neutralité, indépendance, ...), je tente de créer un climat/ un cadre favorable au bon déroulement de la médiation afin que chaque partie puisse être entendue et comprise.

Je mets tout en œuvre pour que les parties puissent, avec mon aide et celle de leur avocat si elles en ont, trouver des solutions innovantes qui leur permettront de régler leur conflit (voire de créer de nouvelles opportunités).

Le tout en tenant compte du facteur temps (qui est variable en fonction des parties, mais généralement, surtout dans les matières que je traite, une solution rapide est souhaitée).

- Que signifie pour vous « réussite » ou « échec » d'une médiation ?

Une médiation totalement réussie consiste en ce que les parties puissent trouver, avec l'aide du médiateur, une solution qui leur convienne et qu'elles puissent respecter et exécuter de manière durable.

Une médiation peut aussi consister à dégager des accords partiels et, dans certains dossiers complexes, c'est une réussite en soi.

Enfin, le simple fait d'avoir pu réinstaurer un dialogue constructif entre les parties, que ces dernières puissent repartir apaisées, même si aucun accord n'a pu être dégagé, est un élément essentiel de la médiation. Certaines parties ayant renoué un dialogue peuvent recommencer à fonctionner ensemble ou poursuivre leur chemin plus apaisées, même si un accord n'a pas été formalisé dans le cadre de la médiation.

Tant que les parties sont d'accord de participer au processus de médiation, un échec est peu probable (taux de réussite des dossiers de médiation : 80%).